

1. Critères de sélection

Les soumissionnaires potentiels seront notés avec une combinaison de note technique et de note relative au prix. Dans le cadre du présent projet, on calculera la note totale de la façon suivante :

Évaluation technique 60 %	=	Note technique (points)
Évaluation du prix 40 %	=	Note prix (points)
Note totale	=	Max. 100 points

1.1 Exigences de présentation des propositions

Les exigences suivantes doivent être respectées lors de la préparation de la proposition :

- Présenter l'original (1) relié de la proposition ainsi que trois (3) copies reliées de celle-ci
- Format du papier : 216 mm x 279 mm (8,5 po x 11 po)
- Taille minimale de la police : Times, 11 points ou l'équivalent
- Largeur minimale des marges : 12 mm à gauche, à droite, en haut et en bas
- Les soumissions recto verso sont obligatoires
- Une (1) « page » désigne un côté d'une feuille de papier de 216 mm x 279 mm (8,5 po x 11 po)
- Les feuilles à pliage paravent de 279 mm x 432 mm (11 po x 17 po) (p. ex. pour les feuilles de calcul et les organigrammes) comptent pour deux pages
- Les propositions doivent être présentées selon l'ordre établi dans la section EPEP de la demande de proposition

1.2 Exigence spécifique ayant trait à la proposition

Le nombre maximal de pages (en tenant compte du texte et des graphiques) qui doivent être présentées pour les exigences cotées est de trente (30) pages.

Les documents suivants ne comptent pas dans le nombre maximal de pages susmentionné :

- Lettre d'accompagnement
- Page de couverture
- Tabulation/diviseurs, à condition qu'ils soient exempts de texte ou de graphiques
- Formulaire de déclaration et d'attestation (annexe A)
- Dispositions relatives à l'intégrité – Documents obligatoires
- Première page de la DP
- Première page des révisions apportées à la demande de propositions
- Formulaire de proposition de prix

Conséquence de la non-conformité : toutes les pages en surplus du nombre maximum indiqué ci-dessus et toutes les annexes, autres que celles requises, seront retirées de la proposition et ne seront pas transmises aux membres du comité d'évaluation du CNRC.

1.3 Exigences obligatoires

À défaut de satisfaire aux exigences obligatoires, la proposition sera jugée irrecevable et aucune autre évaluation ne sera effectuée.

- Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils ont de l'expérience au niveau de l'installation et de la mise en service de circuits à haute pression depuis au moins dix (10) ans et qu'ils ont de l'expérience au niveau des travaux de construction commerciale et industrielle pour des projets dépassant les 200 000 \$. Présenter une liste d'au moins cinq (5) projets, comprenant le nom du projet, son site, ses caractéristiques mécaniques, son budget et son calendrier.
- Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils ont complété avec succès au moins cinq (5) projets similaires à celui proposé dans le présent appel d'offres (circuits de distribution hydrauliques alimentant des groupes hydrauliques à haute pression dans des bâtiments occupés). Les projets doivent être énumérés avec le nom du client, le site, l'équipement principal, une courte description du projet et ses caractéristiques mécaniques afin de faciliter la comparaison avec le projet décrit dans le présent appel d'offres.
- Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils ont de l'expérience dans des projets d'ingénierie conçus à l'interne ou dans le cadre d'un partenariat à long terme avec une firme de génie-conseil. Le partenariat à long terme doit être d'au moins cinq ans. Cela peut être démontré en dévoilant différents projets, trois ou plus, ayant été réalisés au cours des dix dernières années, et où le fournisseur était responsable de la conception du système. Fournir la liste des projets avec leur nom, leur site, leurs caractéristiques mécaniques, le type de soutien technique fourni. Identifier clairement si le soutien technique a été fourni par l'équipe interne ou par le partenaire à long terme. Si un partenaire à long terme a été utilisé, fournir une lettre incluant le nom du partenaire et la durée du partenariat.
- Les soumissionnaires doivent être présents à l'une des deux visites de site obligatoires qui auront lieu à :

Bâtiment CNRC ATS U-89,
2320, chemin Lester
Ottawa (Ontario)

(i) à la date et aux heures suivantes :

- à déterminer
- à déterminer

Lors de la soumission de la proposition technique, commencer par démontrer les critères obligatoires avant de présenter les renseignements sur les exigences cotées.

2. EXIGENCES COTÉES

2.1 Réalisation du promoteur sur des projets (projets similaires)

Décrire les réalisations et l'expérience du promoteur à titre de conseiller principal dans le cadre de projets comparables. Choisir un maximum de deux (2) projets de laboratoire, de taille et de complexité comparables au présent projet, qui ont été réalisés avec succès au cours des six (6) dernières années. Les constructions qui en résultent doivent être fonctionnelles et occupées pendant au moins un (1) an.

Renseignements à fournir

- Fournir au moins deux exemples de projets semblables. Démontrer la similarité de l'équipement ou du système, les dates de début et de fin, le budget et les personnes clés impliquées dans le projet.
- Démontrer comment les défis du projet ont été gérés et quelle a été la stratégie utilisée pour gérer les risques et les problèmes du projet.
- Fournir des renseignements sur la coordination avec le fournisseur d'équipement pendant les essais et lors de la mise en service du site.
- Fournir les coordonnées des clients cités en référence qui connaissent le projet représentatif et le rôle du soumissionnaire. L'autorité contractante communiquera seulement avec les clients cités en référence pour confirmer les renseignements fournis.
- Démontrer que l'expérience dans la réalisation de travaux avec le même fournisseur d'équipement que celui utilisé dans ce projet sera considérée comme un atout (+1 point)

2.2 Expérience du promoteur dans la conception de projet technique

Démontrer l'expérience du promoteur dans la conception de systèmes nécessitant des calculs d'ingénierie.

Renseignements à fournir

- Décrire les responsabilités impliquées lors de la conception et des calculs
- Décrire qui était responsable de développer les calculs et les conceptions techniques, s'il s'agissait de l'équipe interne du fournisseur ou bien du partenaire consultant.
- Décrire comment le processus d'ingénierie a été géré, y compris, mais sans s'y limiter, les soumissions de dessins, les soumissions de pièces, l'examen de la documentation, etc.

2.3 Expérience du promoteur dans la réalisation de travaux dans un bâtiment occupé

Présenter l'expérience du promoteur dans la réalisation de travaux dans des bâtiments où l'équipement était déjà installé et où d'autres activités se déroulaient en même temps que le projet.

- Décrire les stratégies de mobilisation de matériel et de personnel
- Décrire la façon dont les pénuries de matériaux ont été traitées, par exemple matériaux non disponibles en raison d'une conception incorrecte, matériaux endommagés pendant les travaux sur le chantier, problèmes imprévus, etc.
- Décrire les stratégies utilisées pour travailler avec l'équipe du client afin d'assurer un minimum d'interférence avec l'équipement existant ou avec les travaux.

2.4 Expérience du promoteur dans les essais d'acceptation sur place

Présenter l'expérience du promoteur dans les essais d'acceptation sur place

- Démontrer son expérience dans la rédaction de procédures d'essais d'acceptation sur place
- Décrire les stratégies utilisées pour gérer les attentes des clients et des fournisseurs d'équipement
- Décrire les stratégies utilisées pour traiter les problèmes d'essai et comment les problèmes ont été résolus (le cas échéant)

2.5 Compréhension du projet

Le promoteur doit prouver qu'il comprend bien les objectifs du projet, les exigences fonctionnelles et techniques, les contraintes et les problèmes qui influenceront sur le produit final.

Renseignements à fournir

- Démontrer une compréhension claire du projet et de son objectif principal
- Expliquer les étapes de développement du projet
- Décrire l'approche utilisée pour régler les problèmes, les contraintes et les défis importants dans le cadre du projet
- Expliquer comment votre entreprise gèrera le projet afin d'atteindre l'objectif et les étapes proposées. Philosophie de gestion.

3. ÉVALUATION ET COTE

Dans un premier temps, les enveloppes de proposition de prix ne seront pas ouvertes, et seuls les aspects techniques des propositions recevables seront examinés, évalués et cotés par le comité d'évaluation du CNRC selon les critères suivants.

Cote technique :

Art.	Critère	Facteur de pondération	Cote	Cote pondérée
2.1	Réalisation du promoteur sur des projets (projets similaires)	3.0	0 - 10	0 - 30
2,2	Expérience du promoteur dans la conception de projets techniques	2.0	0 - 10	0 - 20
2.3	Expérience du promoteur dans la réalisation de travaux dans un bâtiment occupé	2.0	0 - 10	0 - 20
2.4	Expérience du promoteur dans les essais d'acceptation sur place	1.0	0 - 10	0 - 10
2.5	Compréhension du projet	2.0	0 - 10	0 - 20
	Cote technique totale	-		0 - 100

Les promoteurs qui n'obtiennent pas la note de passage de soixante (60) points verront leur proposition rejetée d'emblée. Le soumissionnaire retenu doit être celui qui accumule la note combinée la plus élevée de l'évaluation technique (60 %) et du montant soumissionné (40 %), comme indiqué ci-dessous :

TABLEAU A	Soumissionnaire n° 1	Soumissionnaire n° 2	Soumissionnaire n° 3
Note technique	85 points sur 100	80 points sur 100	75 points sur 100
Montant soumissionné	320 000 \$	310 000 \$	300 000 \$

À titre d'information seulement :

	Note technique	Points pour le montant soumissionné	NOTE FINALE
Soumissionnaire n° 1	$\frac{85 \times 60 (\%)}{100} = 51$	$\frac{300 \times 40 (\%)}{320 \text{ k}} = 37,5$	= 88,5 (soumission retenue)
Soumissionnaire n° 2	$\frac{80 \times 60 (\%)}{100} = 48$	$\frac{300 \times 40 (\%)}{310 \text{ k}} = 38,7$	= 86,7
Soumissionnaire n° 3	$\frac{75 \times 60 (\%)}{100} = 45$	$\frac{300 \times 40 (\%)}{300 \text{ k}} = 40,0$	= 85,0